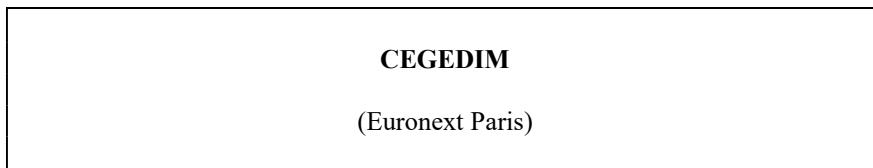


221C1003
FR0000053506-FS0348

7 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)



Par courrier reçu le 6 mai 2021, la Caisse des Dépôts et Consignations (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mai 2021, le seuil de 5% du capital de la société CEGEDIM et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA¹ et de la société CDC Croissance, 698 290 actions CEGEDIM représentant 985 511 droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société², ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (en direct)	0	-	0	-
Bpifrance Participations ¹	287 221	2,05	574 442	2,64
CDC Croissance	411 069	2,94	411 069	1,89
Total CDC	698 290	4,99	985 511	4,53

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CEGEDIM par CDC Croissance.

¹ Contrôlée par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement), laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 13 997 173 actions représentant 21 736 890 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.